

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

52, rue des Bleuets 77360 Vaires sur Marne

☎ 06.73.88.61.92 Email : ahzp.free.fr Site internet : ahzp.emonsite.com

Madame **Edmonde JARDIN**, Tête de liste « AGIR ENSEMBLE POUR VAIRES

Madame **Marine MOGENI**, Tête de liste « VAIRES C'EST VOUS »

Madame **Isabelle RECIO**, Tête de liste « VIVRE VAIRES »

Madame **Isabelle SAUSSET**, Tête de liste « VAIRES CITOYENNE »

Mesdames Messieurs les candidats aux élections municipales 2020,

Forte de ses adhérents, notre association représente les intérêts des habitants de la ZAC des pêcheurs. Les élections municipales de part leur nature constituent un enjeu majeur pour l'avenir de notre quartier.

Par ailleurs, notre résidence bénéficie d'un environnement exceptionnel qui ne demande qu'à être amélioré et préservé non seulement pour les habitants du quartier mais aussi pour les VAIROIS. Son image a une très grande importance pour notre patrimoine qui subit par ailleurs les inconvénients majeurs d'être en zone inondable depuis la loi Barnier, ce qui n'était pas le cas avant sa promulgation. Une dévaluation de notre patrimoine et parfois des difficultés à vendre s'en sont suivies. Pour contrebalancer ces faits négatifs, le cadre de vie constitue pour nous un point essentiel à préserver et améliorer sans y ajouter de nuisances supplémentaires que nous évoquons ci-dessous.

Notre association, qui se veut être une force de propositions et un lanceur d'alerte en partenariat reconnu des collectivités territoriales et acteurs décideurs souhaite poursuivre dans cet esprit responsable et réaliste.

C'est pourquoi notre conseil d'administration a décidé de vous faire connaître un aperçu de ses propositions de valorisation et d'amélioration dans les domaines concernés par le quartier à savoir :

➤ **Environnement et cadre de vie :**

• **Le Parc et les espaces verts :**

La ZAC et le Parc a maintenant plus de 30 ans d'existence. Il devient urgent que nos espaces verts connaissent une réhabilitation complète leur permettant de retrouver le lustre d'antan et par là même valoriser notre patrimoine en contrebalançant le classement en zone inondable.

Par ailleurs, ce site, à proximité de la base olympique, doit être un atout pour l'image de notre ville et notamment en 2024 à l'occasion des jeux olympiques.

Le report du pont sur le canal entre BRICODEPOT et MOTUL devrait être pris en considération pour aménager la partie Ouest du parc, la Ruelle aux Loup et pont actuel devenant une allée à intégrer au parc pour se rendre directement sur la base à proximité par un passage prévu initialement (il faudrait s'en assurer) au niveau du futur pont.

Après un état des lieux très précis, en prenant en compte nos propositions de longue date et en s'inspirant des études déjà menées, un plan chiffré de réhabilitation du parc et des espaces verts doit être établi pour nous être présenté. Ce plan pourrait être pluriannuel afin d'atteindre les objectifs fixés dans tous les domaines (réfections des allées et aires de jeux, équipements en agrès sportifs et jeux d'enfants (comme au centre « aéré »), mobilier urbain. La Mairie s'est dite très attentive à notre vision des choses et devrait nous faire des propositions.

• **La Sécurité :**

Une caméra vidéo est demandée au rond point de la rue Paul ALGIS prolongée (entrée de ville et point sensible). Son installation avait été budgétée depuis 2017. Elle était liée à la réhabilitation des HLM mais Habitat 77 ne serait plus partie prenante. A notre avis, cet équipement nous semble urgent et indispensable.

Nous avons aussi demandé une étude pour une caméra Place Salvator ALLEDE en raison des gênes occasionnées aux riverains la nuit de rassemblements en période d'été et des dégradations régulières du centre de loisirs.

Nous souhaiterions aussi que la mairie s'investisse avec nous dans le cadre de l'organisation « VOISINS VIGILANTS et SOLIDAIRES ».

- **Les abords :**

- **Aire des gens du voyage :**

L'Agglomération Paris Vallée de la Marne aura l'obligation prévue par la loi d'implanter une aire des gens du voyage de 28 places sur le territoire de Chelles ou Vaires. Chelles la propose sur le triage Sud à proximité de Paul ALGIS qui est une zone sensible. Par ailleurs, le site proposé ne nourrirait que des inconvénients pour Vaires. La SNCF et le Préfet ne l'auraient pas accepté en raison de sa dangerosité. Notre association fera tout pour l'éviter à cet endroit.

- **Jardins familiaux ou partagés :**

Nous ne souhaitons pas un tel projet dans le parc comme envisagé il y a de nombreuses années sous la mandature QUERCY. Les nuisances qu'ils occasionnent et l'état d'abandon qu'ils donnent souvent seraient négatifs pour la ZAC. Par ailleurs, de tels équipements ne peuvent se concevoir à proximité des habitations pavillonnaires qui possèdent leurs jardins. L'expérience faite dans certaines villes à proximité montre des jardins abandonnés et négligés. Il y a aussi de très grandes difficultés à faire assurer correctement leur encadrement par des associations. La plantation d'arbres fruitiers sur des surfaces disponibles pourrait s'envisager.

- **Propreté du Chemin des Carriers :**

Dans bien des cas, la première image qu'on nos visiteurs pour se rendre chez nous est le Chemin des Carriers. Ses bords sont très mal entretenus et jonchés de très nombreux tas de gravats ou déchets de toutes sortes même dangereux pour la santé (amiante...). Une image de « zone » leur est offerte. Nous souhaitons qu'il y soit remédié.

- **Transports en commun:**

Nous souhaitons une liaison plus rapide pour se rendre à la gare et y revenir. Une liaison existante passant actuellement par le Bd de la Marne et de Lorraine qui voit défiler 2 lignes RATP, une ligne 77 express et une ligne Apollo pourrait nous semble-t-il emprunter la rue Jean Jaurès. Cela permettrait aussi de desservir plus directement la médiathèque, la maison des associations, et les commerces du centre ville. Nous demandons la gratuité du Parking Relais quelque en soit le gestionnaire pour les titulaires du PASS NAVIGO que la région accorde à certains d'entre eux. Nous souhaitons votre intervention en ce domaine.

Les abris bus des arrêts de la rue Paul ALGIS prolongée ne nous semblent pas adaptés au nombre important de passagers (des enfants principalement) qui attendent. L'arrêt encore provisoire depuis près de 2 ans pourrait être officialisé par un aménagement évitant d'empiéter sur la route : les arrêts de longue durée (comme cela arrive assez fréquemment) obligent les automobilistes à prendre des risque en « coupant » la ligne blanche continue.

- **La voirie et le stationnement :**

Une surveillance particulière de la voirie et des trottoirs méritent par endroits une attention particulière. Les places de stationnement méritent d'être matérialisées par un marquage au sol. Une étude pour en augmenter le nombre pourrait être effectuée pour tenir compte de l'augmentation du parc de voiture par foyer et permettre dans certains cas de limiter la vitesse sur certaines rues (places de stationnement en chicane par exemple). L'avis des habitants sur ce point serait indispensable.

➤ **La prévention contre les inondations :**

- **Assainissement :**

- **Réseaux d'eaux pluviales :**

Même si notre lotissement a été correctement aménagé à ce sujet, il n'en est pas de même des rues le bordant; ainsi, en cas de violents orages et de fortes pluies, nous avons remarqué que la capacité d'absorption de cet ancien réseau était insuffisante et que le surplus était rejeté dans les voies du lotissement avec un risque important d'inondation des habitations.

Les eaux de ruissellement des constructions récentes (ex NAVATE...) et de la future ZAC du Gué de l'Aulnoy (en cas de débordement des noues prévues et ainsi que du futur Rond Point de l'Aulnoy qui sont et seront recueillies par le Ru de CHANTEREINE au même point de jonction que les eaux de notre

résidence provoquant pour cette dernière un frein du flux et donc saturation, débordement et inondation. S'y ajoutent les eaux de la partie du Corps de Garde au niveau de BRICODEPOT.

Des travaux de réhabilitation de ce réseau nous semblent indispensables pour tenir compte des constructions récentes à l'emplacement dit « NAVATTE » et de la ZAC de l'Aulnoy entre autres.

Pour ne pas surcharger un réseau d'assainissement déjà engorgé, il nous semble indispensable de réaliser un bassin de rétention sur la ZAC du Gué de l'Aulnoy pour afin de récupérer les eaux du futur rond point et le surplus débordant des noues. Le lac existant pollué à l'arsenic et aux métaux lourds, ne pouvant jouer ce rôle.

Afin de désengorger ce réseau, nous proposons qu'une canalisation directe soit établie depuis le feu rouge de la Rue Paul ALGIS prolongée, longeant cette dernière et une partie du chemin du Corps de Garde, et se jetant dans le Ru de CHANTEREINE au niveau de TSO. Cette canalisation éviterait que l'ensemble des eaux pluviales de Vaires ne convergent en un seul et même point, à l'extrémité du chemin rural des Pêcheurs. Les travaux de réhabilitation du chemin du Corps de garde dans l'horizon des JO de 2024 sont une occasion à ne pas manquer pour effectuer ces aménagements.

- L'entretien du réseau d'assainissement et du Ru de CHANTEREINE :

L'entretien du réseau et du Ru de CHANTEREINE semble être une évidence. Cependant, il a fallu attendre les inondations pour que les opérations nécessaires soient faites (curage des bouches, du bassin dans le Parc non terminé, vérification des pompes, nettoyage du Ru de CHANTEREINE délaissé depuis plus de 30ans...).

Malgré les efforts faits dans l'urgence sous l'impulsion de la CAPVM sous la pression de la Mairie, ce travail doit maintenant être fait régulièrement en lançant une procédure de travaux d'utilité publique pour le Ru de CHANTEREINE comme l'avait suggéré le responsable de la préfecture en charge de la Police de l'eau. Nous préconisons la mise en place d'outils permettant de s'assurer de la réalisation des travaux de maintenance des pompes de la station anti crues,...

Les travaux de creusement d'un bassin de rétentions sur le Ru, le curage et nettoyage des bassins du RAFFETEAU existant et autres préconisations issues de l'étude Hydraulique effectuée en 2018 mais prévus dans le long terme devraient à notre sens être accélérés. De plus, le Bassin sur le Triage Sud destiné à compenser le rond point surélevé de l'Aulnoy à Chelles a été comblé récemment : nous demandons à ce qu'il soit rétabli. Nous considérons que la compensation par la rivière artificielle de la base olympique ne peut jouer ce rôle car trop éloignée et compensant déjà des réalisations de la base. De plus, la construction du nouveau pont sur le canal nécessitera le creusement à proximité d'un bassin rétention et compensation sur les terrains disponibles à proximité.

• Le Plan Local de Sauvegarde :

- Son application :

Ce plan existe. Toutes les procédures ont été mises en place par la Mairie. A la suite des inondations de juin 2018, nous avons fait des propositions d'améliorations qui semblaient partagées. En théorie, tout devrait fonctionner.

Cependant, nous avons insisté pour qu'un exercice à blanc, afin que tous les acteurs concernés trouvent leur place (y compris l'association) permette d'appréhender les améliorations qui nous semblent indispensables notamment sur les alertes, les moyens matériels (parpaings, planches, sacs de sables...)...

- Les informations à donner aux habitants :

En matière de Prévention, les populations concernées doivent être informées afin d'être mieux préparées et recueillir leurs avis et propositions.

Nous préconisons une réunion publique d'information annuelle avec les organismes concernés et spécialisés.

Désormais, nous savons que le risque est une réalité : Il nous semble important que chaque habitant s'en imprègne afin de s'y préparer.

- L'entretien des remblais (appelés digues) du canal :

Nous demandons leur classement comme ouvrage de protection dans le cadre de la loi GEMAPI.

Ces remblais sont jonchés de bois morts qu'il convient de nettoyer d'éliminer afin qu'ils ne provoquent pas de barrages à l'écoulement des eaux en cas d'inondations.

Les bords du Canal en très mauvais état par endroit doivent être surveillés afin d'éviter que l'eau de déborde par-dessus les batardeaux.

La création d'une piste au nord du canal qui permettrait un entretien plus régulier (comme celle existante au Sud) est proposée.

Par ailleurs, le bois situé entre le Chemin des Carrier et le Canal non seulement devient un dépotoir en bordure de route mais laisse aussi une vision d'abandon avec des arbres morts et tombés par la tempête. Son nettoyage nous paraît indispensable pour éviter que ces bois morts ne constituent des obstacles à l'écoulement des eaux ou même n'obstruent le réseau d'assainissement.

- **l'application de la loi GEMAPI :**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette loi a attribué aux communes une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles.

Jusqu'à maintenant, la CAPVM procédait à un inventaire des ouvrages et sites concernés et une évaluation des besoins. Les contours de cette compétence sont restés, malgré nos interventions, **flous** et encore mal définis pour ce qui nous concerne.

A cet égard, cette loi ayant été faite pour simplifier les rôles des nombreux acteurs auparavant concernés en un seul désigné par la loi, il nous semble indispensable d'obtenir rapidement et avec précision les contours locaux prévus par l'application de cette loi.

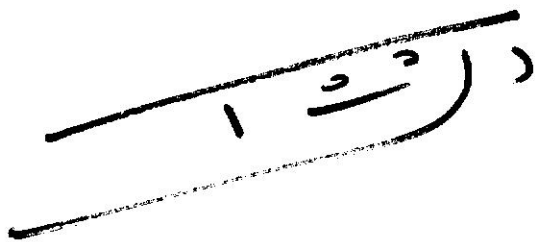
Nous avons brossé tous les dossiers qui pouvaient nous concerner. Notre belle résidence (dite ZAC : terme administratif s'il en fallait). Ces dossiers sont aussi de la compétence de l'Agglo et même d'autres collectivités mais doivent être défendus par la ville de VAIRES SUR MARNE.

Nous sommes attachés à ce notre belle résidence reste belle et attrayante pour nous mais aussi pour la ville à l'approche des jeux olympiques.

Restant à votre disposition pour plus de précisions et en espérant des engagements fermes sur ces propositions, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'Association et ses membres du Conseil d'administration,

Le Président,



Pierre TISSEUIL